Digne, le 28 février 2025

À
Monsieur l'Inspecteur d'Académie
– Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale
Avenue du Plantas
04000 DIGNE LES BAINS

Objet : École élémentaire des Plantiers et REP

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons dénoncé en 2024 l'utilisation des postes de REP comme variable d'ajustement de la carte scolaire. Nous réfutons votre choix du qualificatif de « *mesures techniques* » pour tout ce qui concerne les ouvertures et fermetures de postes de classes dédoublées.

Les faits nous donnent raison, puisque vous êtes contraint de créer à la rentrée 2025 un poste supprimé en septembre 2024 à l'école maternelle des Plantiers, de même que vous rétablissez un CP dédoublé à l'école de la Luquèce supprimé cette année.

Vous entendez reproduire cette erreur à l'école élémentaire des Plantiers en retirant un poste de CP dédoublé à la rentrée prochaine, **au préjudice des élèves, des familles et de l'équipe enseignante de cette école dont l'IPS est le plus faible du département.**

Il existe dans cette école quatre classes de CE2-CM1-CM2, pour un effectif prévisionnel à la rentrée prochaine qui s'établit désormais pour ces niveaux à 103 élèves.

Ce seuil place ces élèves de REP dans la situation la plus défavorable du département.

Aucune école primaire ou élémentaire de 4 classes ne dépasse 87 élèves dans les Alpes de Haute-Provence, comme les documents de travail fournis par vos services en attestent.

Ce sont des conditions d'effectifs identiques qui ont conduit en 2024 à l'ouverture de la cinquième classe à Mison.

Qui plus est, ce traitement est infligé à des familles qui non contentes d'être éloignées géographiquement de vos services le sont également du point de vue culturel, ce qui complique singulièrement et leur légitimité et leur possibilité matérielle à s'exprimer dans le débat public.

L'ensemble de cette situation révèle donc une inégalité flagrante de traitement dans l'accès au service public d'éducation qui ne peut être laissée en l'état. Il est de votre responsabilité d'y remédier.

C'est pourquoi nous vous demandons dans l'immédiat de **revenir sur votre projet de suppression de poste aux Plantiers élémentaire**, et à plus long terme de considérer les écoles de REP et leurs effectifs dans leur globalité et sur la durée afin de soutenir et pérenniser les équipes impliquées dans l'exercice de leur métier dans ce contexte difficile, au lieu de perturber leur fonctionnement lors de chaque carte scolaire et de les priver de ces perspectives « pluri-annuelles » que vous prétendez pourtant vouloir garantir aux autres écoles du département.

Les écoles de REP ne doivent plus servir de variable d'ajustement aux défaillances des dotations ministérielle et académique.

En espérant que vous attacherez à cette demande l'importance qu'elle mérite, veuillez agréer l'expression de notre attachement à un service public d'éducation de qualité pour tous·tes.

Les représentant·es de la FSU-SNUipp 04